

Et les PAPAG ? Le quartier entrevoies-Pasteur



Concernant les deux PAPAG, l'**AJUV** formule toute une série de remarques. Elles s'appuient systématiquement sur ce qui est écrit – ou ce qui manque – dans les documents officiels. Pour accroître la clarté et l'honnêteté de la présentation, les éléments qui ressortent du point de vue de l'**AJUV** sont indiqués en italique. L'**AJUV** souhaite ainsi distinguer les faits établis des interprétations qu'elle en tire.

Où sont les PAPAG dans le PLU ? Pour les localiser précisément, vous pouvez cliquer sur le lien suivant, qui conduit au site internet de la Ville avec le plan de zonage, [Plan de zonage du projet de PLU](#). Il s'agit, comme l'indique la légende du plan, des zones hachurées en brun-rouge. Ces PAPAG couvrent donc deux espaces non négligeables de Juvisy : **tout le bas du coteau côté hôpital** (du parking de l'hôpital aux pompiers) et **la quasi-totalité de l'entrevoies – quartier Pasteur**. *L'**AJUV** s'étonne et s'inquiète du fait que des espaces-clés de la ville soient ainsi laissés dans le flou.*

Un PAPAG, qu'est-ce ? Cet acronyme signifie Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global. Cela signifie que les aménagements sur un espace ne sont pas définis. Néanmoins, cela ne peut durer qu'un temps : **ces espaces ne peuvent pas rester indéfiniment dans l'indécision**. Et surtout, dans le PLU doit être défini un cahier des charges, qui donne les grandes lignes des futurs aménagements. Or le PLU ne contient aucune indication. Il s'agit là très nettement d'une carence, d'**une faille réglementaire : le document n'est pas conforme**.

Le quartier Pasteur-entrevoies – Il s'agit d'un espace en renouvellement urbain qui a connu, connaît et connaîtra de nouveaux aménagements. De nombreuses études ont déjà été réalisées sur ce quartier, qui a bénéficié du PNRQAD (Plan national de rénovation des quartiers anciens dégradés). Il fait partie du centre-ville, facilement accessible à partir de la rue piétonne et il est proche de la gare. *Il s'agit donc d'un espace important, avec des enjeux majeurs, propre à susciter la convoitise des promoteurs. Surtout si on y ajoute la « zone Sernam » qui peut assez rapidement changer de statut et devenir constructible.*

*Or le PLU ne prévoit rien d'autre que « on verra », sans donner la moindre indication sur le devenir de cet espace. L'**AJUV** s'inquiète de **cette indécision, qui masque les intentions du maire**. le manque d'espaces verts, alors que des logements collectifs sont de plus en plus construits, devient problématique pour les familles, surtout quand on sait que l'espace devant l'école Michelet devient constructible*

(voir l'article [PLU, la situation inquiétante des espaces verts](#)). Quelle utilisation est prévue des nombreuses études déjà menées ? Quelles solutions sont prévues pour améliorer le cheminement piétonnier et réduire les problèmes de circulation ? Quels équipements publics sont prévus pour répondre à une population en augmentation ? Autant de questions laissées sans réponses.

Si vous souhaitez exprimer votre désaccord vis-à-vis de ce projet faites-le entre le 11 avril et le 17 mai auprès du commissaire enquêteur. Attention cette période comporte des jours fériés, des ponts et des vacances. Vous pouvez pour connaître les modalités pratiques vous reporter à l'article [Comment participer à l'enquête publique sur le PLU ?](#) et utiliser toutes les informations issues de ce site que vous voulez.